

## DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 8 juillet 2025

Délibération n° 2025 – 08/07/2025 – 2

*Modification des statuts de l'Institut universitaire de la vigne et du vin (IUVV)*

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis du conseil de l'IUVV rendu en sa séance du 27 juin 2025
- VU l'avis de la commission des statuts rendu en sa séance du 12 juin 2025

|   |   |
|---|---|
| Effectif statutaire : 38<br>Membres en exercice : 38<br>Quorum : 19<br><br>Membres présents : 23<br>Membres représentés : 9<br>Total : 32 | <b>Refus de vote : 0</b><br><b>Abstention(s) : 0</b><br><br><b>Suffrages exprimés : 32</b><br><br><b>Pour : 32</b><br><br><b>Contre : 0</b> |
|---|---|

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les modifications apportées aux statuts de l'IUVV.**

Dijon, le 9 juillet 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J. : Statuts de l'IUVV

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement